

ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROJET COOPÉRATIF DE FUSÉES MÉTÉOROLOGIQUES À COLD LAKE, ALBERTA

(Traduction)

I

L'Ambassade des États-Unis d'Amérique au Ministère des Affaires extérieures du Canada

Ottawa, le 29 septembre 1966

N° 95

L'Ambassade des États-Unis d'Amérique se réfère aux entretiens qui ont eu lieu récemment entre les représentants de l'Aviation royale du Canada et de la United States Air Force concernant la réalisation possible d'un projet commun faisant appel à des fusées météorologiques à Cold Lake, en Alberta.

Le but de ce projet serait d'obtenir des renseignements relatifs aux variations de température et de densité atmosphérique dans la stratosphère et la partie inférieure de la mésosphère. Ces renseignements seraient utiles aux deux Aviations et seraient non classifiés.

L'Ambassade croit savoir que l'installation de Cold Lake comporte, pour l'exécution de ce projet, les radars de poursuite appropriés, un lance-fusées pour fusées PWN-6A, du matériel de contrôle, des moyens d'entreposage des radiosondes et de l'équipement de traitement des données et que la station fonctionne à l'année.

Si le Gouvernement du Canada juge acceptable le projet envisagé, la United States Air Force livrerait à Cold Lake, sans frais pour le Gouvernement du Canada, 156 fusées PWN-6A par an, aussi longtemps qu'il sera mutuellement convenu entre l'Aviation royale du Canada et la United States Air Force. L'Aviation royale du Canada serait chargée de l'exécution de tous les autres aspects du projet, ce qui comporterait le lancement et la poursuite des fusées, le traitement des données obtenues et la transmission des données par télétype à la United States Air Force. Le calendrier exact et les modalités de l'exécution seront fixés d'un commun accord entre les deux Aviations.

Sauf en ce qui concerne la fourniture des fusées susmentionnées par la United States Air Force, le Gouvernement des États-Unis n'aurait aucune responsabilité juridique et ne serait tenu en aucune manière, après la période initiale de formation mentionnée ci-dessous, à l'égard de toutes autres questions se rattachant à ce programme.

Si ce projet est approuvé par le Gouvernement du Canada, un officier et trois hommes de la United States Air Force viendront à Cold Lake pour une brève période de formation; l'officier restera deux ou trois jours et les hommes environ un mois.